

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence en raison de la pandémie (COVID-19) le jeudi 28 janvier 2021 à 19h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **21-01-008 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **21-01-009 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 28 janvier 2021.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du 17 décembre 2020
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Demande d'autorisation d'un projet particulier au 23, rue Saint-Thomas déposée dans le cadre du règlement numéro 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption de la résolution d'acceptation
  - 5.2 Acquisition de 25 lampadaires dans le cadre du développement résidentiel Quartier du Canal – Autorisation
  - 5.3 Dépôt d'une demande d'autorisation au MELCC pour la construction d'un pont passerelle au-dessus de la rivière Saint-Louis– Autorisation à Groupe Shellex inc.
6. Administration générale / Greffe
  - 6.1 Augmentation du coût d'acquisition du bac brun – Autorisation

- 6.2 Règlements municipaux harmonisés (RMH) – Adoption :
  - Règlement 11-81-1 modifiant le règlement 11-81 portant sur les systèmes d'alarme (RMH-110)
  - Règlement 11-82-1 modifiant le règlement 11-82 portant sur les colporteurs (RMH-220)
  - Règlement 11-83-1 modifiant le règlement 11-83 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires (RMH-299)
  - Règlement 11-84-4 modifiant le règlement 11-84 portant sur le stationnement (RMH-330)
  - Règlement 11-85-1 modifiant le règlement 11-85 portant sur la circulation (RMH-399)
  - Règlement 11-86-2 modifiant le règlement 11-86 portant sur les nuisances (RMH-450)
  - Règlement 11-80-2 modifiant le règlement 11-80 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre (RMH-460)
- 6.3 Programme Emplois Été Canada 2020 – Demande de financement pour deux postes d'ouvrier (travaux publics) – Autorisation
- 6.4 Comptes à payer
- 6.5 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 20-152 – Dépôt
- 6.6 CPE La Campinoise – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour les travaux de construction
- 7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
  - 7.1 Construction d'un garage/entrepôt – Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis
- 8. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 8.1 Rapport annuel 2020 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique – Adoption
  - 8.2 Optimisation du système de radiocommunication pour les services incendie du Haut Saint-Laurent – Appui à l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec
- 9. Varia
  - 9.1 Programmation de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 – Confirmation d'une aide financière
  - 9.2 Statistique Canada / Recensement de la population de 2021 – Appui de la Municipalité
  - 9.3 Campagne de l'UMQ / Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect – Adhésion
- 10. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**21-01-010 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020 (BUDGET)**

Il est proposé par M. Christian Brault  
 Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 portant sur le budget, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**21-01-011 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
 Appuyé par M. François Leduc  
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2020, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**21-01-012 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Christian Brault  
 Appuyé par M. Jean-François Poirier  
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil

## **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

### **21-01-013 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER AU 23, RUE SAINT-THOMAS DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-110 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ADOPTION DE LA RÉOLUTION D'ACCEPTATION**

**ATTENDU** que lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 novembre 2020, le Conseil adoptait en vertu du règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution portant le numéro 20-11-163 ayant pour effet d'accorder la demande de reconversion de l'immeuble situé sur le lot n° 5 125 099 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 23, rue Saint-Thomas;

**ATTENDU** que le premier projet de résolution numéro 20-11-163 a fait l'objet d'une consultation écrite de 15 jours du 25 novembre 2020 au 9 décembre 2020, conformément aux directives de l'arrêté 2020-088 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 novembre 2020;

**ATTENDU** que lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 décembre 2020, le Conseil adoptait en vertu du règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution portant le numéro 20-12-212 ayant pour effet d'accorder la demande de reconversion de l'immeuble situé sur le lot n° 5 125 099 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 23, rue Saint-Thomas;

**ATTENDU** que le second projet de résolution numéro 20-12-212 a fait l'objet d'un avis public publié le 5 janvier 2021 destiné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le projet de reconversion de l'immeuble situé sur le lot n° 5 125 099 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 23, rue Saint-Thomas, atteint les objectifs établis au Plan d'urbanisme n° 16-124 et déroge au règlement de zonage n° 16-125 qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'évaluation et d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité adopte, en vertu du règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution ayant pour effet d'accorder la demande de reconversion de l'immeuble situé sur le lot n° 5 125 099 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 23, rue Saint-Thomas, lequel vise à :

- Permettre l'usage « 3399 - autres industries de machinerie industrielle et de l'équipement industriel » alors que cet usage n'est pas autorisé dans la zone H-14;
- Autoriser une largeur de 22 mètres (72,17 pieds) pour l'entrée charretière alors que le maximum autorisé est de 12 mètres (39,37 mètres) pour un usage industriel;
- Autoriser que l'aire de stationnement ne soit pas entourée d'une bande gazonnée continue d'une largeur minimale de 2 mètres (6,56 pieds) prise sur le terrain même, le long de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Thomas;
- Autoriser que l'aire de stationnement soit à une distance de 0 mètre du mur du bâtiment principal, alors que toute aire de stationnement doit être située à 1,5 mètre du mur du bâtiment principal.

Et ce, conditionnellement à ce que :

- le demandeur procède au retrait de la cheminée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
- le demandeur procède au nettoyage du site d'entreposage utilisé par le dépoussiéreur (entretait) dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
- le demandeur procède au retrait de l'électricité 600V dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
- le demandeur procède au retrait des conteneurs extérieurs localisés sur le lot 5 125 099 du cadastre du Québec dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
- une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 2 mètres (6,56 pieds) soit maintenue entre le lot 5 125 099 et les propriétés adjacentes (lots 5 125 098 et 5 125 100 du cadastre du Québec)
- la compagnie ÉcosolPlanète Inc (NEQ 1168232917) procède à l'emballage de produits avec les portes closes afin de limiter le bruit;
- un permis d'occupation soit délivré à la compagnie ÉcosolPlanète Inc (NEQ 1168232917) pour les activités de distributeur d'équipement écoénergétiques (panneaux solaires et éclairage DEL) et de divers équipements dans le secteur des véhicules récréatifs (bateaux, roulottes et motorisés).

**ADOPTÉ**

**21-01-014 ACQUISITION DE 25 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – AUTORISATION**

**ATTENDU** le développement résidentiel Quartier du Canal actuellement en cours de réalisation;

**ATTENDU** que conformément à l'entente signée avec le promoteur, il en revient à la Municipalité de fournir les lampadaires de rue;

**ATTENDU** que la Municipalité bénéficie d'une réduction de 15 % sur l'achat de lampadaires, par l'intermédiaire d'un projet mis en place par la Fédération québécoise des municipalités;

**ATTENDU** le dépôt d'une soumission de l'entreprise Guillevin International pour l'achat de 25 lampadaires, au montant de 71 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition de vingt-cinq (25) lampadaires de rue à l'entreprise Guillevin International, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que ce projet soit financé à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

**ADOPTÉ**

**21-01-015 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PONT PASSERELLE AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS – AUTORISATION À SHELLEX GROUPE CONSEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) souhaite entreprendre des travaux de reconstruction du pont passerelle (pont du Bedeau) localisé au-dessus de la rivière Saint-Louis, à Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que le projet consiste en la démolition de la passerelle existante et à la reconstruction d'un nouveau pont passerelle localisé sur les lots 5 125 193 et 6 393 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

**ATTENDU** la résolution numéro 20-08-130 octroyant un mandat d'accompagnement à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'autoriser Shellex Groupe Conseil, représenté par monsieur Carl Burns, membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q) n° 5056562 et madame Dominic Servant, membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q) n° 5031360, à soumettre une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la démolition et la reconstruction d'un pont passerelle situé sur les lots 5 125 193 et 6 393 626 du cadastre du Québec, au-dessus de la rivière Saint-Louis, sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE**

**21-01-016 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / BACS BRUNS POUR MATIÈRES ORGANIQUES – AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE**

**ATTENDU** que la collecte des matières organiques s'effectue à l'aide de bacs bruns roulants de 240 litres;

**ATTENDU** que la Municipalité dispose de ces bacs afin de subvenir aux besoins des citoyens qui en font la demande;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réviser le prix de vente unitaire de ces bacs en fonction du marché;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

De fixer le coût de vente d'un bac brun des matières organiques de 240 litres à 100 \$, taxes en sus.

Que ce nouveau tarif entre en vigueur en date de ce jour.

**ADOPTÉ**

**21-01-017 RÈGLEMENT 11-81-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-81 PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH-110) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipale* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les systèmes d'alarme;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-81 portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux systèmes d'alarme;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-81-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-018 RÈGLEMENT 11-82-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-82 PORTANT SUR LES COLPORTEURS (RMH-220) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipale* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les colporteurs;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-82 portant sur les colporteurs – (RMH-220) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux colporteurs;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-82-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-019 RÈGLEMENT 11-83-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-83 PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH-299) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipale* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les ventes de garage et ventes temporaires;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-83 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH-299) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux ventes de garage et ventes temporaires;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-83-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-020 RÈGLEMENT 11-84-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-84 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipale* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant le stationnement;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-84 portant sur le stationnement – (RMH-330) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative au stationnement;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-84-4 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-021 RÈGLEMENT 11-85-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-85 PORTANT SUR LA CIRCULATION (RMH-399) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipale* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant la circulation;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-85 portant sur la circulation – (RMH-399) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative à la circulation;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-85-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-022 RÈGLEMENT 11-86-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-86 PORTANT SUR LES NUISANCES (RMH-450) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipales* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les nuisances;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-86 portant sur les nuisances – (RMH-450) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-86-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-023 RÈGLEMENT 11-80-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-80 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH-460) – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur les compétences municipales* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir, par règlement, la sécurité, la paix et l'ordre;

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 11-80 portant sur la circulation – (RMH-460) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative à la sécurité, la paix et l'ordre;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 11-80-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-01-024 PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2021 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN POSTE D'OUVRIER (TRAVAUX PUBLICS)**

**ATTENDU** l'existence du Programme Emplois Été Canada 2021;



**ATTENDU** la volonté de la Municipalité d'embaucher deux ouvriers à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service des travaux publics et de l'entretien des bâtiments et horticulture;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois Été Canada pour l'embauche durant la saison estivale de deux ouvriers au sein du service des travaux publics et de l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ces demandes, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**21-01-025 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 176 466,91 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-152 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la période d'enregistre, entre le 8 et le 25 janvier 2021, portant sur le règlement numéro 20-152 décrétant un emprunt de 1 260 000 \$ aux fins d'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

**21-01-026 CPE LA CAMPINOISE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

**ATTENDU** la résolution numéro 20-02-031 relative à la convention de partenariat avec le CPE La Campinoise pour l'implantation d'un CPE sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que la Municipalité dispose des plans et devis conçus pour le projet;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la réalisation des travaux de construction en vue de l'implantation du CPE sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

**21-01-027 CONSTRUCTION D'UN GARAGE/ENTREPÔT – OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS**

**ATTENDU** l'existence du bâtiment appelé « grange du curé » situé à l'arrière du presbytère de la municipalité (150, rue Principale);

**ATTENDU** que ce bâtiment est en très mauvais état;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de conserver à cet endroit un bâtiment d'entreposage (garage), servant à divers organismes du territoire entre autres pour la tenue d'activités;

**ATTENDU** que deux firmes d'architectes ont été approchées pour soumettre une offre de prix pour la préparation de plans et devis;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est la firme MDTP, avec une offre de 12 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'architectes MDTP pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage/entrepôt à l'arrière du presbytère.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que ce projet soit financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**21-01-028 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 POUR TRANSMISSION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

**ATTENDU** qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'adoptant doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie, tel que déposé.

Que le rapport annuel d'activités 2020 soit acheminé au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ainsi que la présente résolution, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

**21-01-029 OPTIMISATION DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION POUR LES SERVICES INCENDIE DU HAUT-SAINT-LAURENT – APPUI À L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est membre de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec;

**ATTENDU** que le système de radiocommunication actuel présente de nombreuses lacunes de réception et de transmission pour les services incendie du Haut-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que cette situation peut mettre en péril la sécurité des intervenants et des citoyens;

**ATTENDU** la demande d'appui adressée à la Municipalité par l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec le 20 janvier 2020 dans le cadre d'un projet d'optimisation du système de radiocommunication;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'appuyer l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec dans le cadre de la réalisation d'un projet d'optimisation du système de radiocommunication des services incendie du Haut-Saint-Laurent.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Meloche, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ladite lettre d'appui.

Que cet appui soit conditionnel à l'engagement de tous les services de sécurité incendie membres de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

Aucun sujet ne figure sous ce point de l'ordre du jour.

**VARIA**

**Programmation de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 – Confirmation d'une aide financière**

Une correspondance de la ministre responsable des aînés et des Proches aidants est déposée, laquelle confirme une aide financière maximale de 10 500 \$ versée à la Municipalité pour la réalisation d'une politique municipale et d'un plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1.

**21-01-030 STATISTIQUE CANADA / RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle;

**ATTENDU** que le Conseil municipal encourage fortement les résidents de Saint-Louis-de-Gonzague à remplir leur questionnaire du recensement;

**ATTENDU** que la collecte de ces données est nécessaire pour la planification, l'élaboration et l'évaluation des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**ADOPTÉ**

**21-01-031 CAMPAGNE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU** que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU** que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU** que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU** qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

**ADOPTÉ**

## **21-01-032 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 40.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière